



SCRUTIN DU 27 MARS 2018

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L712-4, L712-5, L719-6, L719-1, et L719-2 ;
Vu les articles D719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 14 février 2018 ;
Vu l'arrêté du 16 février 2018 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 15 mars 2018 ;
Vu l'arrêté du 16 mars 2018 relatif aux candidatures recevables et irrecevables ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

*Grand secteur de formation
Disciplines juridiques, économiques et de gestion*

Article 1^{er} : Aucune candidature n'ayant été déposée, le siège de titulaire et le siège de suppléant feront l'objet d'une élection ultérieure.

*Grand secteur de formation
Lettres, Sciences Humaines et Sociales*

Article 2 : Le siège de titulaire et le siège de suppléant sont attribués au scrutin majoritaire à un tour :

Inscrits : 70 Votants : 9 Bulletins blancs : 0 Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 9 Taux de participation : 12,86 %

A obtenu :

Liste « Représentants des doctorants LLSH » :

9 voix

9 voix

Article 3 : Sont en conséquence proclamées élues :

Liste « Représentants des doctorants LLSH » :

- GANAYE Jennifer (titulaire)
- COLLEU Hélène (suppléante)

**Grand secteur de formation
Sciences et Technologies**

Article 4 : Les deux sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Inscrits : 268 Votants : 17 Bulletins blancs : 1 Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 16 Taux de participation : 6,34 %

A obtenu :

Liste « FENEC » soutenue par UNEF Orléans :

16 voix

16 voix

Article 5 : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « FENEC » soutenue par UNEF Orléans :

- MUSSARD Eugénie (titulaire)
- SUTTER Thibault (titulaire)
- SOULI Nourhène (suppléante de MUSSARD Eugénie)

Article 6 : Toutes contestations concernant le présent arrêté doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Article 7 : Les directeurs des composantes de l'université d'Orléans assureront la publication du présent arrêté.

Orléans, le 30 mars 2018

**Le Président
Ary BRUAND**

